

1^{er} APPEL À PROJETS SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

lancé par

l'association France Parkinson

Reconnue d'utilité publique (décret du 17 juin 1988)

18, rue des Terres au Curé – 75013 PARIS

Tél. 01 45 20 22 20 – mail : scientific@franceparkinson.fr

BOURSES et SUBVENTIONS 2017

6 janvier 2017 :	Date de publication
27 février 2017 :	Date limite de réception des demandes
Avril 2017 :	Sélection par la Commission Sciences humaines et sociales et communications des résultats.
Septembre 2017 :	Début du financement
Durée de la subvention :	3 ans maximum

L'association **FRANCE PARKINSON** lance un premier appel à **projets de recherche en sciences humaines et sociales dans le domaine de la maladie de Parkinson.**

La prise en charge de la maladie de Parkinson et de ses conséquences ne se limite pas à l'application de traitements médicamenteux. La recherche de solutions aux plus près des patients atteints de la maladie et de leurs proches, qui vivent chaque jour avec la maladie, est un combat prioritaire. Cet appel à projets en sciences humaines et sociales vise de façon générale à augmenter les connaissances et à aborder les problématiques relatives au quotidien et à la qualité de vie – entendue de manière courte ou globale - des patients et des aidants/de leurs proches et à développer des solutions et des dispositifs innovants pour les aider, que ce soit en termes d'interventions non-médicamenteuses, psycho-sociales, juridiques ou autres.

1 - Périmètres de l'appel à projets

Chaque proposition portera explicitement sur une thématique en lien avec le champ d'action de l'association France Parkinson et s'inscrira dans une approche correspondant aux axes A ou B

❖ Thématiques possibles :

- Patients atteints de la maladie de Parkinson (droits des personnes, statut et place, qualité de vie, ...);
- Aidants familiaux et professionnels ;

- Interventions psychologiques (évaluation d'interventions psycho-sociales, environnementales et nouvelles technologies, ...);
- Représentations sociales (représentations sociales de la maladie, trajectoires de personnes,.....);
- Contexte de la maladie (dispositifs, aspects socio-économiques, ...);
- Évaluations des actions non-médicamenteuses;
- Évaluations l'impact de l'activité physique et de la rééducation fonctionnelle sur la qualité de vie des patients.

Les projets ne mobilisant pas d'expertises en sciences humaines et sociales n'entrent pas dans le champ de cet appel à projets.

❖ Deux axes ont été définis :

- Axe A – Axe conceptuel: les projets sélectionnés permettront de mieux comprendre les enjeux psychologiques, éthiques et juridiques, économiques, anthropologiques et/ou sociologiques de la maladie de Parkinson.
- Axe B – Axe Innovations : les projets sélectionnés pourront être, par exemple, des études évaluant l'utilité des approches psycho-sociales, des études d'impact, ...

2 - Critères d'éligibilité

Cet appel à projet s'adresse aux chercheurs en sciences humaines et sociales et toute étude en lien avec la maladie de Parkinson sera examinée quel que soit le cadre juridique.

Le financement pourra couvrir :

- des **bourses** pour jeunes chercheurs (doctorant en 3^{ème} ou 4^{ème} année de thèse, postdoctorant en 1^{ère} ou 2^{ème} année);
- des **subventions** à des chercheurs ou des équipes de recherche.

Les projets devront formuler spécifiquement une question de recherche traitant des problématiques liées à la maladie de Parkinson.

Les études pourront consister en des recherches d'observation, et/ou d'intervention et le bénéfice pour les patients ou les aidants devra être explicitement indiqué/détaillé. Pour l'ensemble des thématiques, les recherches peuvent reposer sur des méthodologies très variées.

3 – Financement et convention de financement

Cet appel à projets prévoit un **soutien financier total entre 10 000€ et 50 000€** par projet pour une durée maximale de **trois ans**. Le montant du financement sera versé en plusieurs échéances selon l'état d'avancement du projet.

Le financement peut couvrir les dépenses de personnel, de fonctionnement et de mission à condition qu'elles soient entièrement et exclusivement dédiées au projet. L'achat d'équipement est possible, à hauteur de 15% du montant demandé, sous réserve qu'il soit absolument nécessaire au bon déroulement du projet.

Dans le cas du financement d'une bourse, la législation en vigueur indique que le versement de cette bourse doit être réalisé sous forme de salaire qui comprend l'acquittement des charges sociales, salariales et patronales. L'association France Parkinson ne peut être employeur, les candidats retenus devront communiquer l'organisme de gestion de leur choix (Université, CNRS, INSERM, ...) qui acceptera d'être leur employeur. L'organisme devra **obligatoirement être basé en France**.

Une convention de financement sera signée entre France Parkinson et l'organisme choisi auquel France Parkinson versera directement le montant de la bourse.

Dans le cas du financement d'une subvention, une convention devra être établie entre l'association France Parkinson et l'organisme de gestion du programme de recherche. Celui-ci devra **obligatoirement être basé en France**. En cas de projet en partenariat, le coordinateur principal assurera la gestion des fonds alloués. La convention inclura, entre autres, le début et la fin prévue de l'étude et le budget détaillé par lignes de dépenses.

Des **frais de gestion** à hauteur maximale de **2%** sont autorisés.

La convention devra être signée dans un délai de 12 mois suivant la communication de sélection de la part de la Commission des sciences humaines et sociales ; passé ce délai, l'association France Parkinson se réserve le droit de ne pas donner suite au financement.

Dans le cas où le gestionnaire du projet serait une Association, les statuts et rapports d'activités 2016 (bilan) devront être fournis afin de rédiger une convention tripartite.

4 – Conditions en matière de rapport et d'image

Le responsable de l'étude subventionnée ou le porteur de bourse devra présenter un **rapport final de ses travaux** de recherche dans les 90 jours suivant la fin de la subvention. Toutes communications et publications se rapportant à l'activité du projet financé devront mentionner le soutien de France Parkinson et un exemplaire devra être joint au rapport.

L'organisme gestionnaire devra présenter un **rapport financier final** détaillé par lignes de dépenses justifiant l'utilisation de la somme attribuée dans les 90 jours suivant la fin de l'étude comme indiqué dans la convention.

Les chercheurs ayant reçu un financement (bourse ou subvention) pourront être sollicités afin de présenter leurs travaux de recherche auprès de Comités Départementaux France Parkinson proches de leur Centre de Recherche, notamment durant la Journée Mondiale de la Maladie de Parkinson.

Les chercheurs pourront également être sollicités pour des photos et/ou vidéos sur leur lieu de travail.

Modalité de sélection et calendrier

La sélection se déroulera en une seule étape.

Les demandes de subventions, complétées et signées par le Demandeur et/ou le Responsable de projet (en cas de demande de bourse) devront être soumises par mail à : scientific@franceparkinson.fr **au plus tard le 27 février 2017**. Elles devront être accompagnées **d'un résumé de vulgarisation en français** détaillant le projet de recherche.

Les demandes seront évaluées par la Commission des sciences humaines et sociales de l'association France Parkinson constituée de cliniciens, de professionnels spécialisés dans différents domaines des sciences humaines et sociales et/ou dans la maladie de Parkinson, ainsi que de patients atteints de la maladie de Parkinson. Les attributions seront décidées début avril 2017 et les réponses seront données par écrit dans le courant du mois d'avril.

Les responsables des projets non retenus seront avisés et recevront une brève critique de leur demande.

Les demandes de subvention 2017 devront contenir les renseignements suivants (détails dans le formulaire "Demande de subvention SHS 2017" ci-dessous) :

- Un curriculum vitae du demandeur
- Dans le cas de projet en partenariat : une brève description de toutes les équipes et un bref CV de chaque responsable d'équipe ;
- Une description détaillée du **projet** (selon les indications du formulaire « Demande de subvention SHS 2017 ») ;
- Un budget détaillé par ***lignes de dépense***.

Les fonds pourront couvrir les frais :

- De fonctionnement ;
 - De personnel (stagiaires, doctorants, postdoctorants, personnel de transcription ou de traduction) ;
 - Les frais de mission et de publication ;
 - Achat d'équipement nécessaire un bon déroulement du projet (au maximum **15% du montant total demandé**) ;
 - De gestion (**maximum 2%**) et/ou de promotions à **hauteur maximale combinée de 10%**.
- Un mémo sur les recherches existantes menées précédemment sur le sujet proposé
 - Un résumé du projet pour le grand public en français ;
 - Le nom et adresse de l'organisme gestionnaire et du responsable de cet organisme.

DEMANDE DE SUBVENTIONS et BOURSES SHS 2017

Les demandes de subventions, **complétées et signées par le Demandeur et le responsable de projet** (en cas de demande de bourse), devront être soumises par mail à scientific@franceparkinson.fr **au plus tard le 27 février 2017** et devront être accompagnées d'un résumé de vulgarisation en français détaillant la recherche (*ce résumé ne sera pas confidentiel ; en absence d'un résumé, le dossier ne sera pas soumis à l'avis du Comité Scientifique de l'Association*).

Aucun dossier papier ne sera traité.

1) Informations personnelles du demandeur

- Nom et Prénom :
- Adresse :
- Téléphone :
- Email :
- Curriculum vitae
- Dans le cas de projet en partenariat, inséré un bref CV de chaque responsable d'équipe et une brève description de toutes les équipes.

2) Informations concernant la structure juridique du porteur de projet

- Nom de la structure :
- Nom du Responsable :
- Informations descriptives de la structure :

3) Présentation sommaire du projet

- Intitulé du projet :
- Résumé (5 lignes maximum) :
- Coût global du projet :
- Indiquer la présence de co-financement, autres subventions acquises ou espérées sur ce projet de recherche (*indiquer le(s) organisme(s) et le(s) montant(s)*) :
- Montant de la subvention sollicitée à France Parkinson :
- Durée du projet (*indiquer les dates de démarrage et de clôture envisagées*) :

Description du projet de recherche en tenant compte des points suivants :

*Ne pas excéder **8 pages non compris les annexes**, (Calibri 11, interligne 1, références et résumé inclus) :*

La description du projet doit contenir les points suivants

- a) Spécifier s'il s'agit d'une demande de bourse ou de subvention
- b) Intitulé du projet
- c) Résumé du projet (200 mots maximum).
- d) Présentation détaillée du projet, montrant :
 - Introduction/contexte scientifique ;

- Les objectifs de l'étude par rapport à « l'état d'art » (importance, pertinence et portée) ;
 - Le bien-fondé de l'étude proposée (quels sont les points clés ? A quel besoin et attente votre projet entend-il répondre ? Recherches existantes menées précédemment par le demandeur sur le sujet proposé (données préliminaires) ?
 - Le plan de travail ;
 - Les méthodologies qui seront utilisées (incluant la méthode d'analyse des données), les limites possibles et des solutions alternatives ;
 - Résultats escomptés.
- e) Justification de l'étude : en quoi est-elle importante pour les patients atteints de la maladie de Parkinson et leurs proches ? Quels sont les points importants et les aspects originaux du projet proposé que vous souhaitez souligner ?
- f) Références bibliographiques (Calibri 9 ou 10 est acceptable).

Annexes à joindre à la description du projet de recherche :

1. Budget détaillé par ligne de dépenses (*en accord avec les directives de France Parkinson décrites dans l'Appel d'Offres sciences humaines et sociales 2017*) :
2. Nature des moyens (locaux, matériels, approches spécifiques) disponibles ou nécessaires à la réalisation du projet (1/2 page).
3. Résumé du projet pour le grand public en français (200 mots ; ce résumé ne sera pas confidentiel et pourra être utilisé par France Parkinson si le projet est retenu).

Je m'engage :

- 1) A respecter le cahier des charges du présent appel d'offre.
- 2) A mentionner le soutien de l'Association France Parkinson dans les publications afférentes au projet et à en adresser un tiré à part à l'Association.
- 3) A remettre un rapport sur le travail effectué au plus tard 90 jours après la fin de la période prévue pour le projet.
- 4) A remettre un rapport financier détaillé par ligne et date de dépenses justifiant l'utilisation de la subvention au plus tard 90 jours après la fin du projet.

Date :

Signature du demandeur

Signature du Responsable de projet
(dans le cas d'une demande de bourses)

Quel sera l'organisme/la structure chargé de la gestion du financement :

Nom :

Adresse :

Préciser le responsable de cet organisme/structure :

Nom :

Adresse :

Tél. :

Email :@